



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019

OJ N°46 - Ressources humaines.

Modification du tableau des emplois et des effectifs de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Date de la convocation : 9 octobre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 69.

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

PRESENTS :

ALZURI Emmanuel, ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder (à compter de l'OJ N°12), BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°40), BERTHET André, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BOSCO Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°11), CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°6), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°10), DAGORRET François, DE CORAL Odile, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEGARAY Jean-René, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°24), KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°23), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MILLET-BARBÉ Christian (à compter de l'OJ N°4), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), POULOU Guy (à compter de l'OJ N°29), SAINT ESTEVEN Marc, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), THEBAUD Marie-Ange, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel.

ABSENTS OU EXCUSES :

BORDES Alexandre, CARPENTIER Vincent, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, ETCHEBEST Michel, HAYE Ghislaine, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGOYEN Jean-François, LACASSAGNE Alain, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, OLÇOMENDY Daniel, SOROSTE Michel.

PROCURATIONS :

BORDES Alexandre à HIRIGOYEN Roland, HAYE Ghislaine à DESTIZON Patrick, OLÇOMENDY Daniel à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc SAINT ESTEVEN.

Modalités de vote : vote à main levée.

OJ N°46 - Ressources humaines.**Modification du tableau des emplois et des effectifs de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.**

Rapporteur : Madame Maider BEHOTEGUY.

Mes chers collègues,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Par sa délégation qu'il détient du Conseil communautaire votée le 24 février 2017, il appartient au Conseil permanent de se prononcer sur « toutes décisions relatives à l'évolution du tableau des effectifs ».

Compte tenu de l'évolution des besoins des services de la Communauté d'Agglomération, il est nécessaire de procéder à la modification du tableau des effectifs.

CREATIONS DE POSTES PERMANENTSA / Créations de postes pour faire face à l'évolution d'emplois

Dans le cadre du fonctionnement de la Direction Générale Adjointe Eaux, Littoral et Milieux Naturels, et du retrait de la Communauté d'Agglomération du SAEP du Pays de Soule, il est nécessaire de créer un emploi de droit privé, à temps complet, pour occuper les fonctions de Chargé d'Opérations au sein du service Investissement et Patrimoine sur le secteur 6 (Soule).

Dans le cadre du fonctionnement de la Direction Territoires et Proximité et de la nécessité d'occuper les fonctions de Responsable de Pôle Territorial de manière exclusive, un poste d'Attaché Territorial à temps complet doit être créé pour le territoire d'Errobi.

Dans le cadre du fonctionnement de la Direction du Patrimoine Bâti et des Moyens Généraux, et afin de continuer à assurer la conduite de plusieurs opérations en cours et d'accompagner le déploiement d'un logiciel de gestion du patrimoine bâti, il est nécessaire de créer un emploi d'Ingénieur Territorial à temps complet qui occupera les fonctions de Chargé d'Opérations sur le secteur Labourd Nord.

B / Créations de postes dans le cadre du déploiement des organisations des différentes directions

B-1 / Dans le cadre de la poursuite du déploiement de l'organisation de la Direction Générale Adjointe Mobilités et au vu de ses besoins de stabilisation des missions existantes couplés aux projets et services mis en place (nouvelle organisation du réseau à suivre et à faire évoluer, projets d'infrastructures, dépôts), il est nécessaire de créer pour cette Direction Générale Adjointe :

- un emploi d'Ingénieur Territorial à temps complet pour occuper les fonctions de Chargé de l'Offre Urbaine. Cet emploi est lié au déploiement des lignes urbaines en zones rurales et à la mise en place de la navette fluviale qui nécessitent un suivi permanent des contrats et la préparation de leurs renouvellements, ainsi que de répondre aux sollicitations croissantes des communes ;
- un emploi d'Ingénieur Territorial à temps complet pour occuper les fonctions de Chargé des Matériels Roulants. Cet emploi permettra d'assurer la mise en service de la ligne Tram'Bus 2 (Tarnos/Bayonne) avec la livraison de 8 unités. De plus, la loi sur la transition énergétique votée en 2017 impose aux Autorités Organisatrices des Mobilités de renouveler leur flotte

de véhicules avec des « bus propres » de manière progressive entre 2020 et 2025. Aussi, un travail prospectif et technique doit être engagé, dès 2019, pour retenir la ou les technologies dites propres. Enfin, le renouvellement des contrats Car express et Hegobus, prévus en 2021 et 2024, va entraîner la reprise en main des investissements matériel roulant par le Syndicat des Mobilités afin de réduire les coûts pour la collectivité : marché global de véhicules, suppression de frais financiers appliqués par les exploitants pour la mise à disposition de bus, politique uniforme de la collectivité sur ses orientations stratégiques pour mettre en service des bus propres. Aussi, face à ces enjeux, la présence d'un expert en matériel roulant est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement du service ;

- un emploi d'Ingénieur Territorial à temps complet pour occuper les fonctions d'Assistant au Chef de Projet Tram'Bus en vue d'assurer la coordination du suivi des travaux d'infrastructures des 2 lignes, le pilotage de l'ensemble de la conception et des travaux liés aux systèmes (de la phase études et conception jusqu'aux levées de réserves et travaux de finition), le remplacement du Chef de Projet pendant ses absences ;
- un emploi d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet pour occuper les fonctions de Chargé de la médiation et de l'animation des réseaux. Cet emploi permettra de poursuivre les opérations de communication autour des chantiers, d'assurer le suivi des réponses sur les réseaux sociaux, de poursuivre la préparation des opérations de jalonnement et d'accompagnement sur les lettres info-travaux et les flashes.

B-2 / Dans le cadre de la poursuite du déploiement de l'organisation de la Direction Générale Adjointe Eaux, Littoral et Milieux Naturels, et afin de pouvoir renforcer les équipes existantes compte tenu du suivi opérationnel à réaliser, il est nécessaire de créer :

- un emploi d'Ingénieur Territorial à temps complet qui aura en charge le suivi opérationnel du marché de prestations de service pour l'exploitation de l'usine de production d'eau potable de la Nive, de la Barre et des Pontôts d'une part, mais aussi la mise en œuvre du programme de renouvellement de type équipements électromécaniques géré dorénavant en totalité par la Communauté d'Agglomération ;
- un emploi de Technicien Territorial, à temps complet, dans le cadre de la compétence de la Communauté d'Agglomération, au 1^{er} janvier 2020, sur l'ensemble de son territoire, pour la gestion des eaux pluviales urbaines. Outre les questions habituelles budgétaires, techniques et patrimoniales, l'agent recruté devra procéder à la généralisation des zonages et schémas directeurs pluviaux.

Pour les emplois de catégorie A, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire et compte tenu des compétences particulières exigées pour ces fonctions, les emplois ainsi créés sont susceptibles d'être pourvus par des agents non titulaires recrutés par voie contractuelle, conformément à l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, qui permet le recours aux agents contractuels « pour les emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi ».

En fonction de l'expérience et du niveau de diplôme ou de qualification des lauréats, les rémunérations seront basées sur les grilles indiciaires des cadres d'emplois des attachés ou des ingénieurs territoriaux, complétée du régime indemnitaire afférent à ces cadres d'emplois, et en vigueur au sein de la collectivité.

Il est demandé au Conseil permanent de bien vouloir procéder à la modification du tableau des effectifs selon les éléments indiqués ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour : 52 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : 18 octobre 2019.

Publié le : 18 octobre 2019.

Siège

15 avenue Tsch CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Égoitza

15 Tsch Barbirlea CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedença

15 Avenguda Tsch CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72